



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines Division des personnels d'administration et d'encadrement

Bureau des personnels d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation et de surveillance
DPAE 1

Affaire suivie par :

Isabelle Schmitt

Tél. 03 88 23 35 11

Mél : isabelle.schmitt@ac-strasbourg.fr

Référence :

DPAE1/JB/Consultation vivier

Rectorat de l'académie

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

La rectrice de l'académie de Strasbourg

à

Madame la directrice académique des
services de l'éducation nationale du
Haut-Rhin

Monsieur le directeur académique des
services de l'éducation nationale du Bas-Rhin
Mesdames et messieurs les chef(fe)s
d'établissement public

Mesdames et messieurs les directeurs(trices)
de CIO

Strasbourg, le 02 février 2021

Objet : constitution d'un vivier de personnels faisant fonction d'adjoints aux chefs d'établissement.

L'académie de Strasbourg recourt chaque année à des personnels faisant fonction d'adjoints aux chefs d'établissement, pour des missions allant de quelques semaines à une année scolaire entière. Ces postes d'adjoint(e) auprès d'un(e) chef(fe) d'établissement peuvent se situer en collège, en lycée d'enseignement général et technologique, en lycée professionnel et en lycée polyvalent sans qu'il soit possible d'en déterminer à l'avance la localisation.

Sont concernés les professeur(e)s des écoles, les professeur(e)s des collèges et des lycées, les conseillers(ères) principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale qui ont, à court, moyen ou long terme, un projet personnel d'évolution vers des fonctions de personnel de direction d'un établissement du 2nd degré.

Que ces personnels soient inscrits au concours de personnels de direction ou non, faire fonction de personnel de direction leur permettra d'acquérir des compétences nouvelles, de se situer dans une fonction d'encadrement et d'enrichir une expérience valorisable dans leur parcours professionnel. C'est aussi le moyen de valider un projet d'évolution de carrière et de tester une réelle motivation.

Les candidats renseigneront le dossier ci-joint et l'adresseront par mail à ce.dpae@ac-strasbourg.fr, à madame la rectrice de l'académie de Strasbourg, bureau DPAE1, accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

Le dossier de candidature au titre de l'année scolaire 2021/2022 est à retourner à la DPAE au plus tard le 15 mars 2021.

Les candidats intéressés par un poste au cours de la présente année scolaire, transmettront leur dossier à la DPAE dans les meilleurs délais.

Les personnels dont la candidature est retenue seront invités, dans un premier temps, à se présenter pour un entretien devant une commission composée d'un(e) directeur(trice) académique adjoint(e) des services de l'éducation nationale et d'un(e) inspecteur(trice) d'académie – inspecteur(trice) pédagogique régional(e) – établissements et vie scolaire.

Cet entretien doit permettre de vérifier leurs aptitudes et leur connaissance des fonctions confiées à un adjoint au chef d'établissement.

Les services académiques de la DPAE feront appel au fur et à mesure des besoins aux candidats validés par la commission de recrutement.


Elisabeth Laporte